

Vaccination Covid-19, Episode 1 La vaccination pour les cardiologues

Circulaire du jeudi 07 janvier 2021

Chère consœur, Cher confrère,

La stratégie vaccinale s'appuie initialement sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) avec une première phase de vaccination pour les EHPAD dès le 27 décembre 2020, puis un élargissement aux professionnels de santé depuis le 4 janvier 2021.

QUI PEUT SE FAIRE VACCINER?

- 1- Les professionnels de santé de ville et d'hôpital ou le personnel des établissements de santé et médico-sociaux intervenant auprès des personnes vulnérables :
 - de plus de 50 ans,
 - de moins 50 ans avec une comorbidité (IMC> 30, BPCO, insuffisance respiratoire, HTA compliqué, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale chronique, cancer de moins de 3 ans, transplantations),
 - de façon non prioritaire la prise en charge est possible en fonction des centres pour les moins de 50 ans mis sur liste d'attente.
- 2- Les personnes âgées résidant dans des EHPAD ou en USLD et les professionnels exerçant dans ces établissements et présentant eux-mêmes un risque de forme grave de Covid-19.

OU SE FAIRE VACCINER?

Les stocks de vaccins sont pour la plupart des régions gérer par les CHU et les hôpitaux publics. Les ARS ont donc décidé d'ouvrir des centres réservés aux professionnels de santé surtout dans les hôpitaux, et quelques Maisons de santé. Les établissements privés proposent également des vaccinations, le plus souvent sur stock de l'hôpital.

Pour avoir la liste des sites précis, veuillez vous rapprocher de vos ARS, URPS, Conseils de l'Ordre départementaux et Cliniques et <u>consultez ICI la liste officielle du Ministère</u>.

Y A-T-IL ASSEZ DE DOSES?

Seul le vaccin BioNtech-Pfizer est disponible à l'heure actuelle en France.

A ce jour, la France a déjà reçu environ 1 million de doses de ce vaccin, et recevra durant tout le mois de janvier 500 000 nouvelles doses par semaine.

Au cours du premier trimestre notre pays devrait également recevoir 1,5 million de doses du laboratoire Moderna et 10 millions d'Astrazeneca.

QUESTIONS EN SUSPENS

• Le nombre de doses restant limité et comme il est nécessaire d'avoir une deuxième dose 21 jours après pour le seul vaccin disponible actuellement, le

BioNtech-Pfizer : la règle du « premier arrivé, premier servi » est de rigueur.

- Les stocks sont centralisés et gérés par les établissements publics : il faut espérer que les doses vaccinales soient réparties régulièrement sur le territoire, dans les établissements publics comme privés.
- Vaccination des personnes ayant déjà eu la Covid : il est prudent d'attendre le rapport de la HAS sur la stratégie vaccinale.
- Pour les cardiologues n'exerçant pas en établissement : un système de rendezvous devrait pouvoir être mis en place pour éviter de perdre une demi-journée dans une file d'attente.

SONDAGE - ENVISAGEZ-VOUS D'ETRE VACCINE ? J'accède au sondage du SNC >>

POUR EN SAVOIR PLUS

- Stratégie vaccinale HAS à retrouver en cliquant ICI
- Questions/Réponses sur les vaccins contre la Covid-19 de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française à retrouver en cliquant ICI

Confraternellement.

Docteur Marc Villaceque Président du SNC Docteur Serge Cohen Président du CNCF

LE SYNDICAT



Notre engagement

Pérenniser et améliorer notre pratique, défendre nos intérêts et notre avenir.

Lire la suite »



Notre ADN

Responsablilité, qualité et pertinence dans le respect de l'exercice libéral.

Lire la suite »



Votre adhésion

Ensemble soyons forts pour promouvoir la Cardiologie libérale!

Lire la suite »

Syndicat National des Cardiologues 13 rue Niepce 75014 PARIS contact@sncardiologues.fr







Cet e-mail a été envoyé à $\{\{\text{ contact.EMAIL }\}\}$ Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SYNDICAT NATIONAL DES CARDIOLOGUES.

Se désinscrire

© 2021 SYNDICAT NATIONAL DES CARDIOLOGUES